



**Société**

**Prestations sociales versées par les Caf en 2019  
Un habitant sur deux est concerné dans les Pays de la Loire**

**D**ans *Insee Flash Pays de la Loire* n° 115 d'août 2021, Adeline Clause et Cyril Hervy (Insee) explorent des données des Caisses d'allocations familiales (Caf) relatives aux prestations sociales perçues par les Ligériens et les Français en 2019 <sup>(1)</sup>.

Les prestations sociales « jouent un rôle majeur dans la réduction des inégalités du niveau de vie ». Celles-ci se déclinent en trois axes : l'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne, le logement et la solidarité envers les personnes les plus fragiles. Dans les Pays de la Loire, 760 000 foyers allocataires perçoivent au moins une prestation des Caf, soit 1 897 000 habitants, ce qui correspond à un habitant sur deux (proportion identique en France métropolitaine).

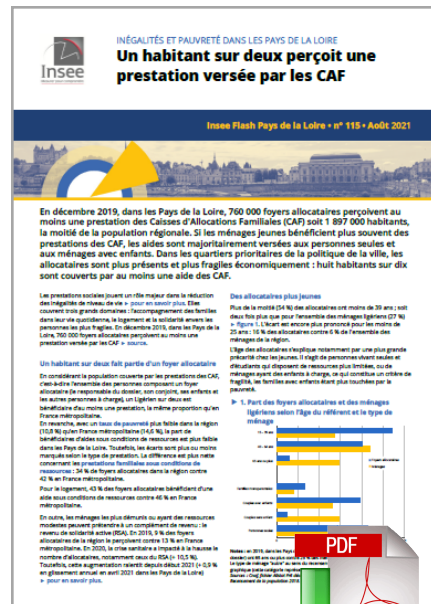
Avec un taux de pauvreté <sup>(2)</sup> plus faible au niveau régional (10,8 %, contre 14,6 % en France métropolitaine), la part de bénéficiaires d'aides sous conditions de ressources est moins élevée dans les Pays de la Loire. La différence est encore plus marquée concernant les prestations familiales sous conditions de ressources <sup>(3)</sup> : « 34 % de foyers allocataires dans la région contre 42 % en France métropolitaine ».

S'agissant du logement, « 43 % des foyers allocataires bénéficient d'une aide sous conditions de ressources contre 46 % en France métropolitaine » <sup>(4)</sup>. Par ailleurs, les ménages les plus démunis peuvent prétendre au revenu de solidarité active (RSA) : un complément de revenu perçu par 9 % des foyers allocataires ligériens, contre 13 % en France métropolitaine.

Parmi les personnes bénéficiaires, plus de la moitié (54 %) ont moins de 39 ans et 16 % ont moins de 25 ans. Les taux sont nettement plus élevés que pour l'ensemble des ménages ligériens. Cela traduit « une plus grande précarité chez les jeunes ». Il s'agit de personnes vivant seules et d'étudiants ayant peu de revenus, ou de ménages ayant des enfants à charge, « ce qui constitue un critère de fragilité, les familles avec enfants étant plus touchées par la pauvreté ».

Les familles avec enfants sont plus souvent bénéficiaires des prestations versées par les Caf ; plus particulièrement les familles monoparentales (8 % des ménages ligériens) qui composent un tiers des foyers percevant le RSA, un quart des foyers percevant des prestations familiales et 20 % des allocataires bénéficiant d'une aide au logement. Ces familles sont davantage fragilisées : un tiers d'entre elles vit sous le seuil de pauvreté.

Les personnes seules sont également plus représentées : « Six foyers sur dix bénéficiant d'une aide au logement et d'un complément de revenus de solidarité et d'insertion sont des personnes



(1) – « Inégalités et pauvreté dans les Pays de la Loire – Un habitant sur deux perçoit une prestation versée par les Caf » (2 pages).

(2) – Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Celui-ci correspond à 60 % du niveau de vie médian national, soit 1 086 euros par mois en 2018.

(3) – Il s'agit de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) et du complément familial (CF).

(4) – Les prestations d'aide au logement sont l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familial (ALF) et l'allocation de logement social (ALS).

seules alors qu'elles ne constituent que 36 % des ménages de la région ».

Dans les Pays de la Loire, un foyer allocataire sur quatre est un ménage à bas revenus. Les foyers allocataires à bas revenus perçoivent 630 euros de prestations en moyenne,

contre 420 euros pour les autres foyers allocataires.

Enfin, huit Ligériens sur dix vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) perçoivent au moins une aide des Caf. Cela représente 55 900 ménages allocataires et 121 400 personnes couvertes.

## Jeux paralympiques de Tokyo : le sport pour tous ! Une sensibilisation du grand public au handicap

**D**ans un article de *Média Social* publié le 3 septembre 2021, Delphine Diot, directrice du pôle « médico-social enfants » au sein de Ladapt Hauts-de-France, décrit les effets bénéfiques de l'activité physique pour les usagers accueillis dans les établissements et les services de l'association <sup>(1)</sup>.

Les Jeux paralympiques de Tokyo se sont achevés le 5 septembre 2021. La France a remporté un total de 54 médailles. L'association Ladapt Hauts-de-France accompagne deux des athlètes français présents lors de cette compétition. Delphine Diot rappelle que l'activité sportive s'inscrit de manière historique dans l'accompagnement des publics de Ladapt Hauts-de-France : « Cela s'est notamment traduit par l'ouverture, dès 1977, de notre club handisport pour accompagner de jeunes athlètes dans des compétitions ».

Dans les années 1990, les professionnels se sont rendu compte du caractère répétitif des séances de kinésithérapie, lequel pouvait lasser les adolescents en rééducation. Ils ont alors mis au point « des programmes de réadaptation médico-sportive dont l'approche est collective et plus ludique ». Les premiers bienfaits de cette proposition novatrice n'ont pas tardé à se manifester.

Aujourd'hui, ce sont quatre éducateurs sportifs qui proposent des activités physiques adaptées auprès d'adultes et d'enfants dans les dix établissements et services de Ladapt Hauts-de-France. L'offre de pratiques sportives est diversifiée : le tennis de table, le tir laser, le badminton, le football à cinq, l'haltérophilie...

Associé aux soins, à la rééducation et à la scolarisation, le sport peut optimiser l'accompagnement des personnes et

favoriser leur bien-être : « Un jeune atteint de myopathie qui ne peut que souffler, va pouvoir pratiquer la sarbacane, ce qui lui permet d'exercer une activité récréative tout en améliorant ses capacités respiratoires par exemple ».

Les deux jeunes athlètes accompagnés par Ladapt Hauts-de-France et sélectionnés pour participer aux Jeux paralympiques pratiquent la boccia (un jeu qui se rapproche de la pétanque, d'origine gréco-romaine) : « Pour les enfants accueillis dans nos structures, ces champions sont des modèles d'exemplarité et de rigueur ». En effet, ces deux jeunes adultes ont été suivis par les établissements et services de Ladapt mais sont, à présent, autonomes : ils vivent dans leur propre logement tout en poursuivant l'entraînement au club.

Delphine Diot explique que les Jeux paralympiques permettent de découvrir de nouveaux sports et de « relancer la dynamique de rééducation par l'activité physique ». Tout l'environnement local s'est mobilisé autour de l'événement (la ville de Cambrai, le Conseil départemental, le Conseil régional...). Ainsi, ce sont des financements accordés par les collectivités qui ont permis aux deux athlètes de l'association d'aller à Tokyo.

Les acteurs viennent spontanément vers Ladapt Hauts-de-France : « Les jeux paralympiques ont boosté la sensibilisation du grand public au handicap ! » L'activité sportive associant les personnes valides et handicapées s'avère être un levier pour déconstruire les préjugés et respecter les différences de chacun. Avec optimisme, Delphine Diot met l'accent sur la dynamique actuelle : « La préparation des JO de Paris en 2024 devrait nous permettre d'avancer en ce sens ».

### La pensée hebdomadaire

« Dès lors que l'école, institution de la République, a pour mission d'instruire et de transmettre des connaissances, d'enseigner l'esprit critique à des enfants, ils deviendront alors beaucoup moins passifs, notamment sur les réseaux sociaux, et surtout, bien moins manipulables. Le fait religieux devrait donc être enseigné à l'école. Ne pas le faire serait nier son existence ou considérer qu'il ne sous-tend aucune valeur humaine et sociale. Ce serait non seulement abandonner une partie de l'Histoire, et donc de la culture de l'humanité, mais aussi laisser la porte ouverte aux extrémistes, leur permettant de justifier leurs positions, d'édicter leurs propres règles tout en faisant du prosélytisme religieux ou communautariste. Mais toujours contre la République laïque et la démocratie ! »

Ali Aït Abdelmalek, professeur des universités en sociologie, président du Groupe d'études et de recherches sur les pays, « Enseigner la laïcité et le fait religieux à l'école », *Ouest-France* du 25 novembre 2020.

(1) – Noémie Colomb, « Jeux paralympiques : "Même les plus dépendants peuvent faire du sport !" », *Le Média Social* du 3 septembre 2021.